Election du Conseil national du 22 octobre 2023

Procès-verbal

Nombre de sièges	7
Nombre d'électeurs et d'électrices	1'208
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger	0
Nombre de bulletins rentrés	591
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre de bulletins valables	**585**
Nombre de bulletins non modifiés	218
Nombre de bulletins modifiés avec dénomination de parti	296
Nombre de bulletins sans dénomination de parti	71
Total (correspond au nombre de bulletins valables)	**585**

Taux de participation 48.9 %

Election du Conseil national du 22 octobre 2023

—

Résultats:

Liste no	Dénomination de la liste	Suffrages nominatifs	Suffrages complém.	Total des suffrages de listes
1	Le Centre Fribourg	585	41	626
2	Parti socialiste fribourgeois	390	14	404
3	PLR.Les Libéraux-Radicaux	795	197	992
4	Centre Gauche-PCS Fribourg	43	0	43
5	Union Démocratique du Centre	1'156	146	1'302
6	Parti vert'libéral	65	5	70
7	Les VERT-E-S	185	0	185
8	Union démocratique fédérale	11	0	11
9	Jeunes UDC Gruyère	74	3	77
10	Jeunes UDC Singine-Lac	3	0	3
11	Jeunes UDC Centre-Ouest	12	0	12
12	Parti Evangélique	15	0	15
13	Jeunes Libéraux-Radicaux Fribourg	37	0	37
14	Jeunes vert'libéraux	13	1	14
15	Jeunes Vert-e-x-s	85	0	85
16	Jeunesse socialiste fribourgeoise	10	0	10
17	Génération Le Centre - Deutschfreiburg	3	0	3
18	Génération Le Centre - Fribourg-Ville	11	0	11
19	Génération Le Centre - Sarine-Campagne et Broye	13	0	13
20	Génération Le Centre - Sud	18	0	18
21	Le Pacte Citoyen	4	16	20
22	Au service du citoyen	2	0	2
Total		3'530	423	3'953
Nombre de suffrages blancs				142
Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)				4'095

Preuve

Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)	: Nombre de sièges	= Nombre de bulletins valables
4'095	7	585

Remarque: Le total des suffrages nominatifs, des suffrages complémentaires et des suffrages blancs doit, divisé par le nombre des députés à élire dans l'arrondissement, être égal au nombre des bulletins valables.

Election du Conseil national du 22 octobre 2023

—

Remarques / Décisions éventuelles:

Bureau électoral

Président/Présidente

Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.

Commune
1634 La Roche / FR